



Formalités Administratives

Pour faciliter toutes les formalités administratives, l'État met à votre disposition de nombreux sites permettant :

- * De télécharger ou d'imprimer les formulaires administratifs à jour,
- * D'effectuer le paiement en ligne de vos Impôts, Taxes et Amendes,
- * D'acheter en ligne les timbres pour votre passeport

En cas de problème, vous pouvez aussi nous contacter :

- * utilisez [notre formulaire de contact](#) ou utilisez nos coordonnées en [page d'accueil](#).

Cas particulier de la Carte nationale d'identité et du Passeport :

- * Pour ces deux documents, la démarche peut-être initialisée en ligne mais la demande doit être finalisée dans une mairie disposant du matériel pour relever les données biométriques
- * Pour en savoir plus : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-une-demande-de-passeport-CNI>

Mise à jour Carte Grise 2019 :

La préfecture ne recevant plus aucune demande liée à la carte grise - désormais appelée certificat d'immatriculation - il convient d'effectuer les démarches depuis le site internet officiel <https://immatriculation.ants.gouv.fr> ou chez un par la préfecture au Système d'Immatriculation des Véhicules. Pour ce faire, vous pourrez trouver à cette adresse <https://www.cartegrise.com/liste-garages-departement> une liste des professionnels habilités dans votre département.